

Traités
instituant les
Communautés européennes

Traités portant révision de ces traités

Acte unique européen

Résolutions — Déclarations

1987

I	Enregistré le	05/08/93
	N° d'inventaire	969
	Cote	265 132

Table générale des matières

1. Traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (signé à Paris le 18 avril 1951)	17
Sommaire	19
I — Texte du traité	23
Préambule	25
Titre premier — De la Communauté européenne du charbon et de l'acier	27
Titre deuxième — Des institutions de la Communauté	33
Titre troisième — Dispositions économiques et sociales	59
Titre quatrième — Dispositions générales	97
Annexes	121
Annexe I — Définition des expressions «charbon» et «acier»	123
Annexe II — Ferraille	127
Annexe III — Aciers spéciaux	129
(*) II — Protocoles	131
Protocole sur le statut de la Cour de justice de la Communauté européenne du charbon et de l'acier	133
Protocole sur les relations avec le Conseil de l'Europe	155

* Le protocole sur les privilèges et immunités de la Communauté européenne du charbon et de l'acier a été abrogé par l'article 28, deuxième alinéa, du traité de fusion; voir maintenant protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes (p. 853).

III — Échange de lettres entre le gouvernement de la république fédérale d'Allemagne et le gouvernement de la République française concernant la Sarre	159
IV — Convention relative aux dispositions transitoires	163
B. Traité instituant la Communauté économique européenne (signé à Rome le 25 mars 1957)	207
Sommaire	209
I—Texte du traité	215
Préambule	217
Première partie — Les principes	221
Deuxième partie — Les fondements de la Communauté	229
Titre I — La libre circulation des marchandises	231
Titre II — L'agriculture	251
Titre III — La libre circulation des personnes, des services et des capitaux	263
Titre IV — Les transports	279
Troisième partie — La politique de la Communauté	287
Titre I — Les règles communes	289
Titre II — La politique économique	305
Titre III — La politique sociale	319
Titre IV — La Banque européenne d'investissement	327
Titre V — La cohésion économique et sociale	331
Titre VI — La recherche et le développement technologique	335
Titre VII — L'environnement	343
Quatrième partie — L'association des pays et territoires d'outre-mer	347
Cinquième partie — Les institutions de la Communauté	353
Titre I — Dispositions institutionnelles	355
Titre II — Dispositions financières	385



Sixième partie — Dispositions générales et finales	401
Mise en place des institutions	415
Dispositions finales	419
Annexes	423
Annexe I — Listes A à G prévues aux articles 19 et 20 du traité	425
Annexe II — Liste prévue à l'article 38 du traité	469
Annexe III — Liste des transactions invisibles prévue à l'article 106 du traité	475
Annexe IV — Pays et territoires d'outre-mer auxquels s'appliquent les dispositions de la quatrième partie du traité	481
(*) II — Protocoles	485
Protocole sur les statuts de la Banque européenne d'investissement	487
Protocole relatif au commerce intérieur allemand et aux problèmes connexes	511
Protocole relatif à certaines dispositions intéressant la France	515
Protocole concernant l'Italie	521
Protocole concernant le grand-duché de Luxembourg	525
Protocole relatif aux marchandises originaires et en provenance de certains pays et bénéficiant d'un régime particulier à l'importation dans un des États membres	529
Protocole relatif au régime à appliquer aux produits relevant de la Communauté européenne du charbon et de l'acier à l'égard de l'Algérie et des départements d'outre-mer de la République française	533

(*) Le protocole sur les privilèges et immunités de la Communauté économique européenne a été abrogé par l'article 28, deuxième alinéa, du traité de fusion; voir maintenant protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes (p. 853).

Protocole concernant les huiles minérales et certains de leurs dérivés	537
Protocole relatif à l'application du traité instituant la Communauté économique européenne aux parties non européennes du royaume des Pays-Bas	541
Protocole sur le statut de la Cour de justice de la Communauté économique européenne	545
Protocole relatif aux importations dans la Communauté économique européenne de produits pétroliers raffinés aux Antilles néerlandaises	563
Protocole sur le régime particulier applicable au Groenland	569
III — Convention d'application relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté	573
1. Texte de la convention d'application	575
2. Protocoles	585
Protocole concernant le contingent tarifaire pour les importations de bananes	587
Protocole concernant le contingent tarifaire pour les importations de café vert	591
IV — Acte final	595
Déclaration commune relative à la coopération avec les États membres des organisations internationales	601
Déclaration commune concernant Berlin	602
Déclaration d'intention en vue de l'association à la Communauté économique européenne des pays indépendants appartenant à la zone franc	603

Déclaration d'intention en vue de l'association à la Communauté économique européenne du royaume de Libye	604
Déclaration d'intention relative à la Somalie actuellement sous tutelle de la République italienne	605
Déclaration d'intention en vue de l'association à la Communauté économique européenne du Surinam et des Antilles néerlandaises	606
Déclaration du gouvernement de la république fédérale d'Allemagne relative à la définition des ressortissants allemands	607
Déclaration du gouvernement de la république fédérale d'Allemagne concernant l'application des traités à Berlin	608
Déclaration du gouvernement de la République française relative aux demandes de brevet couvrant des connaissances mises au secret pour des raisons de défense	609
C. Traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique (signé à Rome le 25 mars 1957)	611
Sommaire	613
I — Texte du traité	617
Préambule	619
Titre premier — Missions de la Communauté	621
Titre deuxième — Dispositions favorisant le progrès dans le domaine de l'énergie nucléaire	625
Titre troisième — Dispositions institutionnelles	681
Titre quatrième — Dispositions financières	709
Titre cinquième — Dispositions générales	729
Titre sixième — Dispositions relatives à la période initiale	741

Dispositions finales	749
Annexes	753
Annexe I — Domaine des recherches concernant l'énergie nucléaire visé à l'article 4 du traité	755
Annexe II — Secteurs industriels visés à l'article 41 du traité	761
Annexe III — Avantages susceptibles d'être octroyés aux entreprises communes au titre de l'article 48 du traité	763
Annexe IV — Listes des biens et produits relevant des dispositions du chapitre IX relatif au marché commun nucléaire	765
Annexe V — Programme initial de recherches et d'enseignement visé à l'article 215 du traité	773
Décomposition par grands postes des dépenses nécessaires à l'exécution du programme de recherches et d'enseignement	776
(*) II — Protocoles	777
Protocole relatif à l'application du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique aux parties non européennes du royaume des Pays-Bas	779
Protocole sur le statut de la Cour de justice de la Communauté européenne de l'énergie atomique	783

(*) Le protocole sur les privilèges et immunités de la Communauté européenne de l'énergie atomique a été abrogé par l'article 28, deuxième alinéa, du traité de fusion; voir maintenant protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes (p. 853).

D. Traités portant révision des traités instituant les Communautés européennes et actes relatifs aux Communautés	801
Sommaire	803
I — Convention relative à certaines institutions communes aux Communautés européennes (signée à Rome le 25 mars 1957)	809
II — Traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes (signé à Bruxelles le 8 avril 1965)	823
1. Texte du traité	825
2. Protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes	853
3. Acte final	867
III — Décision des représentants des gouvernements des États membres relative à l'installation provisoire de certaines institutions et de certains services des Communautés, du 8 avril 1965	875
IV — Traité portant modification de certaines dispositions budgétaires des traités instituant les Communautés européennes et du traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes (signé à Luxembourg le 22 avril 1970)	881
V — Traité portant modification de certaines dispositions du protocole sur les statuts de la Banque européenne d'investissement (signé à Bruxelles le 10 juillet 1975)	909

VI — Traité portant modification de certaines dispositions financières des traités instituant les Communautés européennes et du traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes (signé à Bruxelles le 22 juillet 1975)	917
VII — Acte portant élection des représentants au Parlement européen au suffrage universel direct, annexé à la décision du Conseil, du 20 septembre 1976	959
VIII — Décision des représentants des gouvernements des États membres, du 5 avril 1977, relative à l'installation provisoire de la Cour des comptes	975
IX — Traité modifiant les traités instituant les Communautés européennes en ce qui concerne le Groenland (signé à Bruxelles le 13 mars 1984)	979
1. Texte du traité	981
2. Protocole sur le régime particulier applicable au Groenland	991
X — Décision du Conseil, du 7 mai 1985, relative au système des ressources propres des Communautés	995
XI — Acte unique européen (signé à Luxembourg le 17 février 1986 et à La Haye le 28 février 1986)	1005

E. Résolutions et déclarations	1085
Sommaire	1087
I — Résolutions et déclarations inscrites au procès-verbal de la session du Conseil du 22 avril 1970	1089
II — Déclaration commune du Parlement européen, du Conseil et de la Commission relative à l'institution d'une procédure de concertation, du 4 mars 1975	1095
III — Déclaration commune du Parlement européen, du Conseil et de la Commission sur les droits fondamentaux, du 5 avril 1977	1099
IV — Déclaration commune du Parlement européen, du Conseil et de la Commission relative à différentes mesures visant à assurer un meilleur déroulement de la procédure budgétaire, du 30 juin 1982	1103
V — Déclaration inscrite au procès-verbal du Conseil et arrêtée le 7 mai 1985	1111
VI — Déclaration commune du Parlement européen, du Conseil, des représentants des États membres réunis au sein du Conseil et de la Commission contre le racisme et la xénophobie, du 11 juin 1986	1115